

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU BUREAU
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 22 Juillet 2025**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au bureau	: 8
En exercice	: 8
Présents	: 4
Absents	: 4
Procuration	: 0
Qui ont pris part à la délibération	: 4

L'an 2025, le 22 juillet à 14 H 00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq. *Quorum non atteint le 16 juillet 2025, réunion suite à 2^{ème} convocation.*

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, André MIR, André DUBAN et Michel MILLET

Absents excusés : Mrs Louis RICARD et Jean PAUCIS

Absents : Mrs Didier BRUN et Michel BESSONE

A été désigné secrétaire de séance : Mr Michel MILLET

Date de la convocation

09/07/2025

Date d'affichage :

09/07/2025

Objet de la délibération :

Attribution du marché de
réhabilitation du réseau
d'assainissement des eaux usées
de Piau-Engaly

.....
Monsieur le Président indique aux membres du bureau qu'une consultation a été lancée et publiée le 5 juin 2025 sur la plateforme « emarchespublics.com » et le 10 juin 2025 dans le Journal d'Annonces Légales « La Dépêche », pour le marché de travaux portant sur la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de Piau-Engaly.

La date limite de la réception des offres a été fixée au 04 juillet 2025, à 12 H 00.

L'ouverture des plis a été réalisée le 04 juillet 2025

22 dossiers électroniques ont été téléchargés,
2 entreprises ont fait parvenir une offre dématérialisée.

Les membres du bureau :

Vu les articles L.2123-1, R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études ENEA, Ingénierie de l'environnement le 7 juillet 2025,

Entendu, l'exposé du Président,

- décident, à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise SUBTERRA 36 Route de Villeneuve 31120 PORTET-SUR-GARONNE, pour un montant de : 98 834.00 € HT soit 118 600.80 € TTC,

- autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.

Les sommes sont prévues au Budget primitif 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Jean MOUNIQ

Le Secrétaire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

DE LA HAUTE VALLEE D'AURE

Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Accusé de réception en préfecture
065.266501057.20250722-Del-2025-B001-DE
Date de dépôt : 24/07/2025

Délibération N°01-07-2025

Acte rendu exécutoire dès son
envoi en Préfecture le,